



Communiqué de presse — 320/04/2020

27/04/2020
Page 1 de 2

Le *Land* et les communes viennent en aide aux parents : les cotisations du mois de mai pour la garde des enfants et pour l'école à plein temps sont suspendues

Pressestelle Staatskanzlei
40213 Düsseldorf
Téléphone 0211 837-1134
0211 837-1405
ou 0211 837-1151

presse@stk.nrw.de
www.land.nrw

Annonce du gouvernement du *Land* :

La pandémie de COVID-19 représente un grand défi pour beaucoup de familles, en particulier pour les parents d'enfants en bas âge et d'enfants scolarisés à l'école primaire. Pour aider ces parents dans la situation actuelle, le *Land* et les communes suspendent, comme au mois d'avril, l'encaissement des cotisations de mai pour la garde des enfants ainsi que pour l'école à plein temps (*Offene Ganztagschule*) et pour les dispositifs de garderie en milieu scolaire. Qu'ils recourent ou pas à une structure de prise en charge, les parents ne devront donc pas verser de cotisations pour le mois de mai.

M. Joachim Stamp, vice-ministre-président, ministre de l'Enfance et de la Famille, a déclaré : « Nous avons étendu les dispositifs de prise en charge d'urgence. Nous les avons élargis, dès aujourd'hui, aux enfants de parents célibataires actifs. Cependant, le recours aux dispositifs de garde et à l'école à plein temps est inaccessible à une grande partie des familles. Nous voulons donc décharger celles-ci du paiement de leurs cotisations pour un mois de plus. Dans le même temps, nous travaillons sur des modèles de réouverture progressive des structures d'apprentissage pour nos enfants. »

Mme Ina Scharrenbach, ministre des Communes, a déclaré : « Avec les communes, nous avons à nouveau trouvé un compromis juste en faveur des familles de Rhénanie-du-Nord–Westphalie. En cette période difficile, le gouvernement du *Land* a approuvé la poursuite du financement des institutions d'accueil et d'apprentissage. Nous sommes ainsi prêts à prendre en charge la moitié des cotisations parentales manquantes à la

place des communes. C'est un signe fort : dans notre *Land*, les responsabilités et le travail sont partagés. »

Mme Yvonne Gebauer, ministre de l'École et de la Formation, a souligné : « Cette décision signifie que les parents seront également déchargés des cotisations du mois de mai pour l'école à plein temps, pour la garderie du midi et pour les autres formes de prise en charge de leurs enfants. »

***En cas de questions, veuillez vous adresser au service de presse du ministère :
de l'Enfance, de la Famille, des Réfugiés et de l'Intégration, au 0211-837-2417.
de l'École et de la Formation, au 0211-5867-3505.***

***du Patrimoine, des Affaires communales, de la Construction et de l'Égalité, au
0211-8618-4246.***

***Ce texte est également disponible via Internet à l'adresse du gouvernement du
Land www.land.nrw***

[Informations de confidentialité relatives aux médias sociaux](#)